

Budget 2016

Les taux fiscaux communaux 2016 :

➤ Taxe d'habitation	9,33 %
➤ Taxe sur le foncier bâti	10,28 %
➤ Taxe sur le foncier non bâti	38,56 %

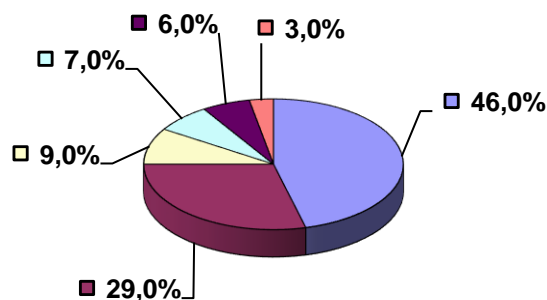
Le budget 2016 de la Commune s'équilibrait à la somme de 9,4 M€, dont 5,6 M€ en fonctionnement et 3,8 M€ en investissement.

Le budget d'investissement 2016 comprenait principalement :

- des travaux de voirie et de signalétique ;
- des acquisitions foncières ;
- des aménagements piétonniers chemins Liben et Matelots ;
- des travaux sur les réseaux : eau, assainissement, électricité et éclairage public ;
- les toitures du groupe scolaire et du court couvert de tennis ;
- l'entretien et la mise en conformité de bâtiments communaux divers ;
- des travaux de réfection des hôtels d'entreprises et du bâtiment industriel Bodycote ;
- des travaux et l'entretien sur les espaces verts et les sentiers ;
- l'achat de matériels pour les services administratifs et techniques ;
- la réfection des sols et murs du trinquet ;
- l'achat d'équipements sportifs, culturels scolaires et périscolaires.

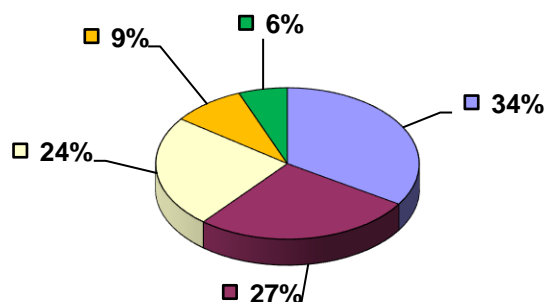
D'où vient l'argent dans le Budget 2016 ?

Section de fonctionnement : 5,6 M€



- 46% des compensations de la taxe professionnelle et de la dotation de solidarité reversées par la CCLB
- 29% des impôts locaux et taxes diverses
- 9% de l'excédent 2015
- 7% des produits des services et divers
- 6% des dotations de l'Etat, subventions et participations
- 3% des revenus des immeubles

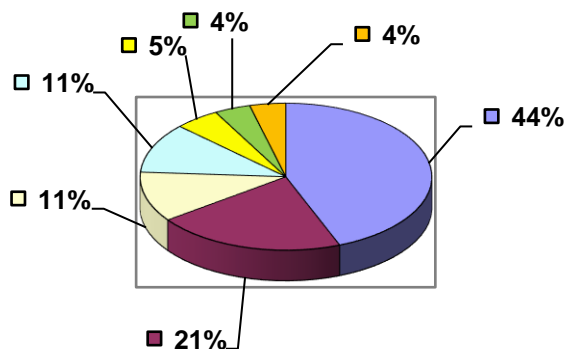
Section d'investissement : 3,8 M€



- 34% de dotations, taxes, fonds divers et aliénations
- 27% du solde reporté et RAR
- 24% d'autofinancement provenant de la section de fonctionnement et d'opérations d'ordre
- 9% de subventions d'investissements reçues
- 6% d'emprunts

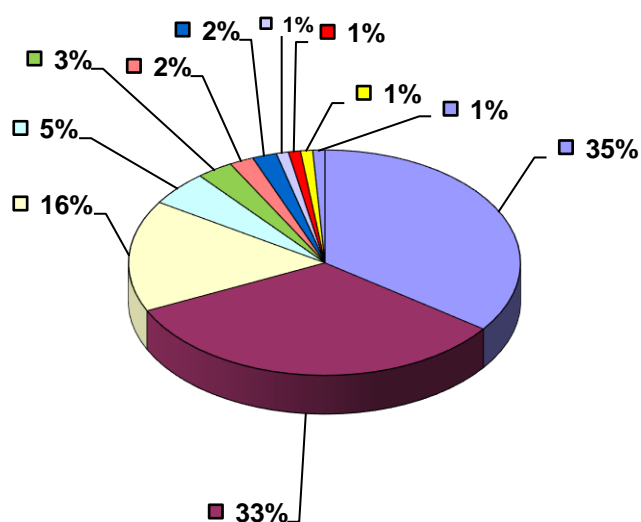
Où va l'argent dans le Budget 2016 ?

❖ Section de fonctionnement : 5,6 M€



- 44% aux charges de personnel
- 21% aux charges à caractère général
- 11% au virement à la section investissement
- 11% aux participations, versements à divers organismes (associations, collectivités) et fond de péréquation
- 5% aux dotations aux amortissements
- 4% aux charges financières et exceptionnelles
- 4% aux dépenses imprévues

❖ Section d'investissement : 3,8 M€



- 35% aux bâtiments communaux et industriels
- 33% à la voirie et aux réseaux
- 16% au remboursement du capital des emprunts, charges financières et opérations d'ordres
- 5% aux acquisitions diverses et urbanisme
- 3% à l'achat de matériels pour les services administratifs et techniques
- 2% subvention d'équipement logements locatifs
- 2% aux équipements sportifs et culturels
- 1% aux opérations d'ordre pour travaux en régie
- 1% au scolaire et périscolaire
- 1% à l'environnement
- 1% à la signalétique et la communication